



Réaménagement de l'espace public sur le haut du village

Des axes forts qui devront guider les décisions du conseil :

Un petit coin tranquille que nous souhaitons préserver...

Le GAP met en avant le souhait des habitants du haut du village de préserver la tranquillité du lieu et de ne pas créer d'aménagement inutile.

Pour ne pas subir les évolutions nécessaires de leur cadre de vie mais bien d'en être les acteurs le GAP demande que les habitants du haut du village continue à être associé de manière étroite aux décisions et aux orientations d'aménagement de ce quartier

Assainir avant d'embellir

- L'assainissement individuel des eaux usées.

Un diagnostic est en cours de réalisation et les premiers éléments laissent penser que presque toutes les habitations peuvent installer un système d'assainissement aux normes.

M. le maire précise que, sauf cas de nuisance avérée, aucune obligation de mise aux normes ne va être instaurée par la municipalité (la compétence relève du SMDEA). Aucun projet d'assainissement collectif n'est envisagé pour l'instant sur notre commune cependant des propriétaires, à leur initiative, peuvent se regrouper au sein d'une association pour réaliser un assainissement collectif de petite taille (moins de 20 équivalents habitants).

Le GAP demande que la municipalité s'engage à accompagner les propriétaires dans leurs projets de mise aux normes (individuel ou collectif) et de faciliter leurs réalisations.

- La gestion des eaux de pluie : écoulement et infiltration.

Constatant l'impact du ruissellement de l'eau de pluie sur la voirie et sur la salubrité des bâtiments le GAP demande au conseil de prendre en compte ces facteurs lors des travaux de voirie et, en relation étroite avec les propriétaires, de veiller à leurs résolutions.

- Les enduits de façade en ciment.

Les enduits de façade en ciment bloquent l'humidité (qui remonte naturellement dans les murs de pierre) à l'intérieur des habitations ce qui crée alors des facteurs d'insalubrité pour les habitants (moisissure...).

Le GAP souhaite que le conseil communique sur ce sujet et mette en place une subvention communale pour la reprise des enduits de façade en utilisant de la chaux.

Il faut noter que ce point est aussi un facteur important pour l'embellissement du village.

Des propositions d'aménagements :

Proposition embellissement

- Le GAP soutien le projet municipal en cours qui consiste à supprimer les lignes électriques aériennes et à remplacer les éclairages publics sur le haut du village. (Esthétique BT s/P1 Bourg – 2°Tr)
- Piquer le mur du cimetière jusqu'à la borne incendie et enduit chaux à pierre-vue. Travail réalisé dans le cadre d'un Groupe Action Projet ou d'une journée citoyenne. **1**
- Installation de grimpante vivace sur le mur du cimetière en béton depuis la borne incendie et sur une longueur de 10 m. **2**
- Proposition de mise en place d'une jardinière avec grimpante et banc public contre le mur ouest de Mme Francis Alison. **3**
- **Sous condition d'un nouveau parking derrière le cimetière** modification de l'esthétique et de la fonction du parking à côté du cimetière. Abaissement du parapet et installation de balustre en bois, Enduit chaux sur les blocs ciment, modification de la circulation au niveau de l'escalier, installation artistique ? **4**
- Descendre le bac récup-verre dans un angle du parking au niveau du Hangar Sourouille. **5**
- Voir la possibilité de mettre les conteneurs poubelles au niveau du nouveau parking derrière le cimetière. (Passage et retournement du camion benne ?). Dans tous les cas mise en place d'un brise-vue en bois. **6**
- Balustrade et plantes grimpantes côté est de l'église. **7**
- Bande fleurie place des platanes. **8**
- Lors de travaux sur le bâtiment du presbytère mise à jour des pierres de la façade et enduit chaux. **9**

Proposition parking.

Au vu de :

- L'évolution attendue du nombre d'habitants sur le haut du village dans les prochaines années.
- La situation actuelle des emplacements de parking qui frôle la saturation (notamment en été) et qui oblige les habitants à se garer de manière anarchique sur des emplacements qui peuvent gêner la circulation ou impacter l'esthétique du quartier.
- L'emplacement des parkings actuels qui impact l'esthétique du haut du village
- La difficulté à se garer sur le « nouveau » parking à droite du cimetière.

Le GAP propose de :

- Réaliser un parking de 20 places derrière le cimetière (en grande partie sur les parcelles 1798 et 1794) et de végétaliser l'espace (arbre, arbuste...). Le GAP souhaite que l'impact visuel du parking soit le plus faible possible **1**
Il faudra prévoir lors des travaux « Esthétique BT s/P1 Bourg – 2°Tr » le passage de gaines pour anticiper sur le raccordement futur d'une borne de recharge pour véhicules électriques et l'installation d'un éventuel éclairage public.

L'accès au Parking n'est pas encore défini de manière certaine. Deux options doivent être évaluées :

- Accès en faisant le tour du cimetière par la gauche.
- Accès direct par la droite du cimetière en détruisant le parking existant.

Le GAP propose de consulter Mme Legendre du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour nous permettre d'évaluer la faisabilité et la pertinence des deux options envisagées.

Le « Groupe Action Projet » se réunira alors pour se positionner sur ce choix.

- **Sous condition d'un nouveau parking derrière le cimetière** suppression du parking devant la façade est de Mme Sésostris Florence et remplacement par une zone paysagée (plante méditerranéennes et banc public). **2**
- **Sous condition d'un nouveau parking derrière le cimetière** suppression du parking à côté du bac récup-verre (maintien d'une place pour personne en situation de handicap et d'une place de parking courte durée). Modification de l'escalier et des rambardes. **3**

Dans le cas où l'accès au nouveau parking derrière le cimetière se fait par la droite, alors il faudra purement et simplement détruire le parking existant.

Proposition d'expérimentation pour la circulation des piétons et des voitures.

- Piétonisation de la rue du Fort au sud avec une borne facilement amovible. **1**
- **Sous condition d'un nouveau parking derrière le cimetière**, piétonisation de la rue du Fort au nord les samedis et dimanche. **2**
- Pas de proposition pour le moment pour le quartier de l'église car trop peu de logements sont occupés. Le quartier du Fort expérimente un modèle qui pourrait être étendu plus tard à ce quartier.